

Conseil de quartier Bastille-Popincourt
Compte-rendu de la réunion plénière du lundi 17 octobre 2019

Salle des mariages- Mairie du 11^e

1. Présentation de deux vœux

Cedrick Allmang, conseiller de quartier, référent de la commission espaces verts / végétalisation :
Avant de mentionner le vœu, je voudrais dire que notre commission se réunit régulièrement et est ouverte à toutes celles et ceux s'intéressant à la végétalisation.

**Vœu relatif au Jardin Majorelle
(proposé par la Commission Végétalisation)**

Considérant :

La qualité exceptionnelle de la collection florale abritée par le jardin Louis Majorelle du 11^e arrondissement de Paris, en particulier sa collection d'hortensias et autres hydrangeas.

Considérant :

La valeur patrimoniale de cet ensemble floral.

Considérant :

La qualité biologique de l'écosystème qui s'est développé dans ce jardin, exemple rare d'une biodiversité locale

Considérant :

Le manque d'espaces verts dans le 11^e arrondissement, dont la densité est deux fois supérieure à la densité moyenne de Paris, et la mise en péril de certains de ces espaces verts lors des récents travaux d'aménagement .

Considérant :

Le rôle des espaces verts de ce type, rare îlot de fraîcheur, dans le refroidissement de la ville en période de fortes chaleurs.

Considérant :

Le rôle social et multigénérationnel de cet espace paysager et de biodiversité.

**La commission Végétalisation du conseil de quartier Bastille Popincourt
Émet le vœu :**

Que la Mairie du 11^e arrondissement lance immédiatement les démarches nécessaires

- à l'inscription du Jardin Louis Majorelle au titre des sites patrimoniaux remarquables reconnus par le Ministère de la Culture.

- à l'obtention du label Jardin remarquable, décerné par le Ministère de la Culture.

- à l'obtention du label Patrimoine d'intérêt régional, décerné par le Conseil régional d'Île-de-France

Hervé Brun, conseiller de quartier : J'aimerais revenir sur le projet d'aménagement des squares Majorelle et Nordling et de la place René Lebas, soutenu par le Conseil de quartier : cela fait trois ans que nous le déposons au budget participatif parisien, et le projet a été voté en 2018, dès lors je trouve ce vœu aberrant car il rend le projet irréalisable.

Cedrick Allmang : Pour répondre à Hervé, je précise que notre vœu n'a pas vocation à s'opposer au projet du budget participatif. Nous voulons seulement lancer une démarche de préservation du jardin Majorelle. Les dossiers administratifs sont longs à déposer. De plus, des professionnels viennent sur site : des botanistes, géologues et même sociologues car ces espaces ont une vocation sociale. En tant que commission végétalisation, nous voulons connaître la valeur patrimoniale du lieu mais aussi sa valeur économique, sociale. Nous voulons une évaluation du jardin.

Joëlle Morel, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au Plan climat : Ce vœu a l'intérêt d'exister et de poser plusieurs propositions sur la table. Depuis 2014, la Ville de Paris n'a pas engagé d'action dans ce sens. Honnêtement, je ne sais pas où nous emmènerait ce vœu en terme de temporalité. Enfin, je vous transmets le message de l'association du Quartier Saint-Bernard qui s'étonne de ce vœu dans la mesure où elle n'a pas été consultée en amont.

Fabrice Guiho, conseiller de quartier, référent de la commission culture, sport et animation : Nous avons demandé la tenue d'une réunion publique sur l'avancée des travaux. En effet, nous ne voulions pas que l'on nous mette devant le fait accompli, notamment en ce qui concerne la question du rucher. Dès lors, M. Hubert, allons-nous avoir une réunion publique ?

Joëlle Morel : J'espère qu'une réunion publique puisse avoir lieu avant la fin de l'année.

Jacques Lefort, conseiller d'arrondissement : Pour que le vœu puisse être mis en œuvre, il doit être voté par le conseil d'arrondissement. Quels apports de la part des experts ? Cette expertise permettra-t-elle d'avoir plus de moyens ?

Cedrick Allmang : Nous ne sommes pas dans une démarche partisane. Nous transmettrons l'intégralité des éléments dont nous disposons.

Alain Lefebvre, conseiller de quartier, référent de la commission Propreté/Cadre de vie : Je ne pense pas que l'on puisse parler du square Majorelle, sans évoquer le square Nordling. Selon moi les deux sont liés et il faut réfléchir sur ce périmètre d'ensemble. Le jardin Nordling est aujourd'hui trop petit pour accueillir le nombre d'enfants qui y jouent. Mais il ne faut pas sacrifier le jardin Majorelle. On pourrait peut-être agrandir Nordling en prenant sur l'esplanade René Lebas ?

Hervé Brun : Le projet du budget participatif reprend exactement les propos d'Alain Lefebvre.

Florent Hubert, Adjoint au Maire chargé du logement, de l'habitat et de l'espace public, référent du conseil de quartier Bastille-Popincourt : Concernant le vœu, j'ai trouvé sur Internet des éléments techniques. J'attire tout d'abord votre attention sur le fait qu'il s'agit de labels de préservation, ils incitent à conserver l'existant et à ne pas le faire évoluer. Or nous sommes

nombreux à penser que ce jardin doit évoluer. C'est pourquoi nous avons un avis très réservé sur votre vœu.

Le label « jardin remarquable » est attribué à quatre jardins à Paris : le jardin du Palais Royal, le Parc floral, le jardin de Bagatelle, et l'arboretum Du Breuil de la Ville de Paris. Ces jardins abritent les plus beaux végétaux de tout Paris. Ces informations donnent à voir un ordre de grandeur. Je ne veux pas déprécier les plantes du jardin Majorelle, mais on ne « boxe » pas dans la même catégorie.

Ensuite, le label patrimonial régional, qui porte sur l'architecture. Il y a 87 sites en île de France : ce sont tous des bâtiments et non des jardins (moulins, fermes, usines, etc.)

Enfin, il y a le label « sites patrimoniaux remarquables », il s'agit des dispositifs de sauvegarde de quartier, mais là encore, nous sommes sur une échelle bien supérieure à celle du jardin (par exemple, le quartier du Marais).

Concernant l'avancement du projet du budget participatif, nous en étions restés sur deux visions antinomiques lors de notre dernier temps d'échanges. Le plus difficile est d'arbitrer pour que tout le monde s'y retrouve, or le compte-rendu n'arbitrait pas et rendait seulement compte des orientations divergentes. L'idée de réunifier les deux squares n'est pas réalisable avec l'enveloppe de 160 000€ allouée au projet par le Budget participatif. La réunion publique que vous demandez ne peut pas avoir lieu tant qu'il n'y aura pas eu d'arbitrage.

Le vœu est rejeté (10 voix pour, 24 voix contre, 5 abstentions).

**Vœu relatif à l'extension de Paris Respire
(proposé par la commission Urbanisme/ Espace public et Cadre de vie)**

Considérant :

La mise en place de l'opération « le coeur de Paris respire » . Extension de « Paris respire » pour le centre de Paris (I, II, III et IV) chaque premier dimanche du mois ; en accord avec la Mairie de Paris et la Préfecture de Police depuis octobre 2018.

Considérant :

L'objectif d'une diminution de 50% des consommations énergétique de 2004 à 2030 tel que le définit dans le « plan climat énergie de Paris ».

Considérant :

Que la nocivité de ces pollutions de l'air et sonore sont néfastes pour la population Parisienne. Au regard des publications de l'ANSES, des cartographies d'Air- Paris, et Bruit – Paris.

Considérant :

La pétition effectuée par l'association des commerçants village Popincourt et l'ASQP (agir solidairement pour le quartier Popincourt) et remise aux autorités municipales et préfectorales.

Considérant :

Que sur recommandation de notre Maire, ainsi que notre Élu référent, de nous retourner vers la Préfecture de Police.

Considérant :

L'absence de réponse de cette dernière à notre courrier du 17 juillet 2019 émis par le conseil de quartier Bastille – Popincourt.

**Les commissions, Urbanisme / Espace public, et Cadre de Vie du conseil de quartier Bastille – Popincourt,
Émettent le vœu**

Que le dispositif << Paris Respire >> sur le quartier Roquette soit pérennisé chaque premier dimanche du mois, que ce dispositif soit de la même façon étendue de la rue de la Roquette à la rue Sedaine en passant par la rue Popincourt.

Fabrice Guiho : Ce vœu est le résultat de discussions avec les élus mais aussi avec la Préfecture. Une lettre a été envoyée en juillet au Préfet. Nous n'avons toujours pas de réponse. Nous sollicitons donc un vœu afin qu'il puisse être examiné en conseil d'arrondissement puis être statué en Conseil de Paris.

Delphine Goater, conseillère de quartier, référente de la commission Santé/solidarité/égalité femmes-hommes : Nous soutenons cette initiative de « Village Popincourt ». Nous voulons que cet espace puisse avoir une meilleure visibilité auprès des habitants et qu'il puisse accueillir des animations commerciales plus facilement durant les périodes de piétonisation.

Intervention d'une commerçante : Toujours pour l'association des commerçants, je voudrais ajouter qu'à l'heure actuelle, les commerces qui s'installent ferment en moins de deux ans parce qu'il n'y a plus de passage dans ces rues-là. Nous allons tous fermer si cette situation perdure. Il y a urgence.

Intervention d'une commerçante : Je viens de m'installer rue du Chemin vert. Depuis mon arrivée, je regrette le passage des voitures toute la journée. Il y a urgence.

Florent Hubert : Un de nos premiers actes politiques en 2014 fut de demander une extension du dispositif « Paris Respire ». Toutefois, la Préfecture de Police, en raison des attentats, ne nous a pas donné gain de cause. Dans le cadre de « Paris respire », nous pouvons par exemple fermer totalement une voie ou alors mettre en place un barrage filtrant. En outre, la Préfecture nous a dit qu'il était inconcevable d'affecter plus de personnel. Quatre ans plus tard, il nous paraissait envisageable de redemander une extension de périmètre. Nous avons donc réécrit à l'Adjoint à la Maire de Paris et à la Préfecture, mais pour le moment, nous n'avons pas eu gain de cause. Nous sommes donc tout à fait favorables à ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Actualités des commissions :

Commission Santé / solidarité / égalité Femmes-Homme :

Delphine Goater : Nous allons vous présenter notre travail concernant les violences faites aux femmes. Parmi les femmes victimes de violence en France, on dénombre 219 000 femmes

victimes, dont 19% ont porté plainte. Il existe un numéro de téléphone auquel les victimes peuvent appeler, le 3919, dont le standard a explosé : en 2018, ils ont reçu 53 255 appels. Ce numéro est gratuit et anonyme. Il existe également un site internet : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Le nombre de féminicides est toujours en hausse aujourd'hui. En France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de de leur conjoint ou ex-conjoint.

Concernant Paris, 18 000 mains courantes qui ont été rédigées en 2018 pour 9000 mises en cause. L'Observatoire des violences faites aux femmes nous permet d'avoir des chiffres plus précis. À Paris, il existe 290 places d'hébergements d'urgence et trois projets sont en cours. De nombreux dispositifs existent, notamment l'accueil des victimes qui est assuré par 174 agents. Dans le 11^{ème} arrondissement il existe une brigade que nous avons rencontrée. Elle est composée de quatre personnes : 1 brigadier-chef, 2 brigadiers et un psychologue.

Adrien Tiberti, Adjoint au Maire chargé de l'Intégration, de l'égalité et du respect des droits :

Nous sommes passés en France de 10 % à 19 % de plaintes déposées, notamment grâce au mouvement #MeToo. Les subventions sont accordées par le Conseil de Paris, et non le Conseil d'arrondissement : le montant des subventions accordées aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes ne peut être connu qu'au niveau parisien, ce chiffre s'élève à 3 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature. Dans le 11^{ème}, l'association « L'école de parents » située Boulevard Voltaire, touche une subvention de la Ville.

Intervention de Mme Marianna Mendza, conseillère de quartier : Je souhaite évoquer la situation du Palais de la Femme où des femmes subissent des violences de la part d'hommes. J'y suis restée deux heures. La Mairie s'était promis d'intervenir, mais n'a toujours rien fait. Il y a donc une différence entre les mots et les actes.

Intervention de M. Florent Hubert : Concernant les mises en causes, on sort totalement de la règle de neutralité en période de réserve pré-électorale, évoquée en début de réunion. Toutefois, je me permets juste d'ajouter que nous avons, Michel Bilis et moi-même, reçus les femmes résidant au Palais. Nous avons des échanges réguliers avec l'Armée du Salut, gestionnaire du Palais de la Femme, pour travailler sur la situation de cet établissement. Je ne peux pas laisser dire que le Palais de la Femme serait un endroit immonde où règne la terreur.

Commission cadre de vie / propreté :

Alain Lefebvre : Nous organisons souvent, en matinée, des marches exploratoires, en lien avec M. Mendes (chef de la division du 11^e arrondissement de la Direction de la Propreté et de l'Eau) et M. Luc Lebon (Adjoint au Maire chargé de la propreté). Nous choisissons quelques rues, à chaque fois différentes. À la mi-septembre, nous en avons fait une vers 18h30-19h : certains secteurs sont plus sales que d'autres. Nous avons constaté aussi l'agressivité des publicités en « LED ». Nous avons également constaté régulièrement les problèmes d'urine et de terrasses de café qui s'agrandissent sur les trottoirs. La propreté laisse encore à désirer, nous ne sommes toujours pas satisfaits, mais le personnel fait son travail, tout comme M. Mendes. Je ne suis pas pour le tout répressif mais il faut un juste milieu.

Intervention d'un habitant : Je constate que les services ne peuvent pas enlever tous les encombrants sur la voie publique.

Florent Hubert : Je ne suis pas un expert sur ces questions, mais je me permets de vous rappeler que nous fonctionnons d'après le triptyque suivant : nettoyage, sensibilisation, verbalisation. Le premier enjeu est de nettoyer. Nous nettoyons de plus en plus avec le recrutement de 240 éboueurs en plus, sans compter nos nouveaux véhicules électriques. Ceci dit, la Ville n'est toujours pas « propre ». Il faut endiguer la dynamique sociétale qui pousse les gens à salir la ville. Concernant la verbalisation, je pense que les amendes de 68 euros ne sont pas suffisantes. Nous en sommes à 250 000 verbalisations par an. D'après vos photos, je constate que le gros du problème reste les encombrants.

Il faut approfondir les enquêtes concernant les encombrants et intensifier les flagrants délits afin de punir celles et ceux qui salissent. La question des encombrants renvoie également à nos modes de vie, l'augmentation d'achat de meubles à bas prix. Toutefois, nous devons réussir à ramasser plus : cela est possible grâce aux signalements des habitants. Il faut également permettre aux agents de ramasser plus vite, en leur évitant de faire des allers-retours aux portes de Paris.

Aussi, un nouveau modèle de corbeilles de rue est en cours de déploiement (et doit remplacer les 30 000 réceptacles de propreté qui sont installés à Paris). Dans les zones où un risque de prolifération des rats est identifié, des bacs anti-rats dont certains compacteurs sont installés pour limiter davantage l'accès des déchets (par exemple sur la place Léon Blum). Cela permet de jeter six fois plus de déchets. Le défi est encore devant nous, mais nous restons sur le triptyque : nettoyage, sensibilisation, verbalisation.

Fabrice Guiho : Je constate aussi dans les vitrines de plus en plus de panneaux publicitaires.

Florent Hubert : Ce phénomène s'inscrit dans un contexte global de réglementation de la publicité sur l'espace public, qui diminue. Il y a 100 ans, jusqu'au deuxième étage, il y avait des réclames. La réglementation a évolué, mais les écrans de publicité se sont multipliés. Il faut les limiter autant que possible.

Commission Culture et sport :

M. Fabrice Guiho : Nous avons lancé conjointement avec les autres commissions Culture de l'arrondissement un concours photo « Notre 11^{ème} » à destination des habitants, adultes et enfants, de l'arrondissement. Vous pourrez nous envoyer vos clichés jusqu'au 18 novembre et par la suite l'exposition, se tiendra du 3 au 12 décembre dans le hall de la mairie.

3. Les dépenses d'investissements :

Projet d'installation d'une station d'autoréparation de vélos bd Voltaire et proposition d'aménagement d'arceaux de stationnement pour vélos devant les commerces

Intervention de Mme Delphine Goater, membre du groupe d'animation : Dans le cadre de notre budget d'investissement, nous souhaitons acheter une station de réparation de vélos en libre-service, qui serait installée le long de la piste cyclable du boulevard Voltaire, à l'usage de tous les cyclistes. Cette idée est née d'un voyage d'étude à Rennes, où nous avons pu visiter la mairie ainsi que la Métropole.

Je vais citer la réponse de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris (DVD) concernant notre projet de station de réparation de vélos : « La DVD pourrait se charger de la pose de la station d'autoréparation. Elle estime son coût à environ 1000€ HT.

Néanmoins elle n'intégrerait pas l'entretien du matériel dans son plan de charge, ceci générant un coût supplémentaire pour le Conseil de quartier. La société Abri Plus propose un entretien annuel du matériel : le coût serait de 404€HT + le prix des pièces à changer ».

Nous vous sollicitons également concernant l'achat d'arceaux de stationnement pour vélos devant les commerces. Nous avons demandé à l'association « Paris en selle » de nous aider afin d'avoir les meilleurs emplacements. Pour les arceaux, voici les adresses retenues :

- Un au niveau de 93 avenue Ledru Rollin
- Un autre au 164 avenue Ledru Rollin
- Un emplacement rue Trousseau à proximité de l'auberge de jeunesse

Intervention d'une conseillère de quartier : Pourquoi ne pas installer des arceaux au niveau de la nouvelle place de la Bastille ?

Intervention de M. Florent Hubert : Votre question est tout à fait légitime. J'en profite pour remercier Delphine ainsi que l'association « Paris en selle » pour ce travail. En outre, si les services ont une vision des choses, nous pouvons également en avoir une autre. Vous disposez d'un peu moins de 25 000 euros d'investissement. Avec cette somme, vous pouvez financer plusieurs choses : d'abord, une station de gonflage et de réparation de vélos. Nous avons plusieurs modèles en tête, dont celui d'Abri Plus qui, pour nous, serait un petit peu plus solide, qui coûte 5000 euros. Le linéaire que nous pouvons envisager pourrait être la piste cyclable du boulevard Voltaire dans la mesure où la fréquentation a littéralement explosé (+ 80%). Le besoin est réel.

Concernant les arceaux, une station vélo avec des arceaux, c'est un peu plus coûteux. Le coût unitaire d'une station, avec arceaux, c'est 5000 euros comprenant la pose et la fourniture d'une dizaine d'arceaux. Vous pourriez en voter quatre. Je me permets donc de vous apporter une réponse différente de celle des services, dans la mesure où le plan de charge est constitué principalement de stationnements vélos. Dans tous les cas, n'hésitez pas à voter cet argent, sinon

ce sera perdu. Pour conclure concernant la question sur la place de la Bastille, rassurez-vous, de nombreux emplacements sont prévus.

Intervention de Mme Goater : Nous avons deux options :

- Option 1 : On vote pour une station autoréparation vélo avec pompe intégré et quatre stations d'arceaux.
- Option 2 : On vote pour deux stations d'autoréparations et trois stations d'arceaux.

L'option 1 est adoptée par le Conseil de quartier.